Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 septembre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - **Mme MEZINO Sylvaine*** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme MEZINO Sylvaine est arrivée au moment de la discussion de la 3ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Adoption du budget supplémentaire 2009
- Annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2009 pour l'assainissement collectif a été arrêté comme suit :

	Recettes : 1 063 020.49	**Dépenses : 1 063 020.49**
Fonctionnement	35 581.51	35 581.51
Investissement	1 027 438.98	1 027 438.98

Mairie des Avirons

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2008, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : 668 523.00
. Recettes : 723 345.00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2008 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes : **+ 35 581.51** :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté : + 7 161.51
Chap. 74 – Subventions et participations : + 28 420.00

En dépenses : **+ 35 581.51 €**, soit :

Chap. 011 – Charges à caractère général : + 4 481.51
Chap. 65 – Charges de gestion courantes : + 30 000.00
Chap. 66 – Charges financières : + 1 100.00

Pour la section d'investissement :

En recettes : **+ 304 093.98 €** soit :

Chap. 001 – Excédent d'investissement reporté : + 234 839.98
Chap. 10 – FCTVA + 69 254.00

En dépenses : **+ 358 915.98 €** soit :

Chap. 20 – Frais d'études : + 60 000.00
Chap. 23 – Travaux : + 298 915.98

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget

=> se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2009.

…/…

Mairie des Avirons

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2009 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 1 063 020.49	**Dépenses : 1 063 020.49**
Fonctionnement	35 581.51	35 581.51
Investissement	1 027 438.98	1 027 438.98

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons